



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00991

Numéro SIREN : 513 857 805

Nom ou dénomination : 2JRS ARCHITECTURES

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2017 sous le numéro de dépôt B2017/040915

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2017/040915**  
n° de gestion : **2011B00991**  
n° SIREN : **513 857 805 RCS Lyon**

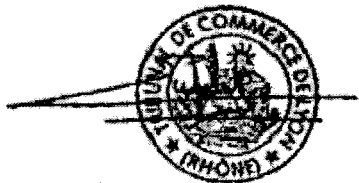
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 31/10/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2JRS ARCHITECTURES - Société par actions simplifiée  
2871 avenue de L'Europe Parc d'Activités de Sermenaz 69140 Rillieux-la-pape -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2016**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



4936813



4936813



40915

Liasse Fiscale

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2JRS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>2470 AVENUE DE L'EUROPE 69170 RILLIEUX LA PAPE</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>	
Numéro SIRET * <u>51385780500032</u>			Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N clos le <u>31/12/2016</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an :	
Immobilisations :		Créances :	
Stocks :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

②

**BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFIP N° 2051 SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2JRS	Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 8 000...)	DA	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> BK )	DC	
	Réserve légale (3)	DD	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )	DG	
	Report à nouveau	DH	(270 794)
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	13 392
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	(248 602)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
<b>TOTAL (II)</b>		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	147
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	270 516
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 141
	Dettes fiscales et sociales	DY	31 297
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Compte réglé	Autres dettes	EA	
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	311 101
	Ecart de conversion passif *	ED	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	62 498
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	41 323	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	147	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## ③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2JRS		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE	FF
			FG	130 402	FH	FI
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	EJ	130 402	FK	FL	130 402
	Production stockée *				FM	8 634
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	160
	Autres produits (1) (11)				FQ	2
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	40 490
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	276
	Salaires et traitements *				FY	62 677
	Charges sociales (10)				FZ	21 356
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *		GA	197
			dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)				GE	6
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	125 002
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	14 197
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)				GR	431
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	431
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(431)
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	13 766

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2JRS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	374	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	374	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(374)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	139 199	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	125 807	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	13 392	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	Crédit bail mobilier *	HP	252
		Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	160	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
PENALITES	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	374			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2017

Désignation de l'entreprise		SAS 2JRS		Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		3		
				Consécutives à une réévaluation originée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	2 008	KB	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9		KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1		KM		KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants M2		KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3		KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	KX
		Matériel de transport *			KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	3 349	LC	LD
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III			LN	3 349	LO	LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
		Autres participations			8U		8V	8W
Autres titres immobilisés			IP		IR	IS		
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU	IV		
TOTAL IV			LQ		LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	5 357	ØH	ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				1		3		
				par virement de poste à poste		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LW	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG	MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM	MN
		Matériel de transport			IV		MP	MQ
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS	MT
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV	MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	NA	
	Avances et acomptes			NC		ND	NE	
	TOTAL III			IY		NG	NH	
	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations			IØ		ØX	ØY	ØZ
Autres titres immobilisés			I1		2B	2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	2F	2G	
TOTAL IV			I3		NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	ØL	ØM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 2JRS Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations <b>1</b>	Augmentation du montant des amortissements <b>2</b>	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) <b>5</b>	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) <b>3</b>	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) <b>4</b>		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. Industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SADEC Ecarts-comptables janvier 2017 - Etat préparatoire

6

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFIP N° 2055-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2JRS</u>							Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>									
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	1 811	PF	197	PG		PH	
Terreins		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 349	QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	<b>TOTAL III</b>	QU	3 349	QV		QW		QX	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	5 160	ØP	197	ØQ		ØR	
5 160								5 357	
<b>CADRE B</b>									
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	N6	P7	P8	P9	Q1		
Terreins	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL				NM			NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venté (NS + NT + NU)		NY	Total général non venté (NW - NY)		NZ		
<b>CADRE C</b>									
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP	SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptable Janvier 2017 - Etal préparatoire.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2JRS		Néant <input type="checkbox"/>			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> <li>- incorporelles</li> <li>- corporelles</li> <li>- titres mis en équivalence</li> <li>- titres de participation</li> <li>- autres immobilisations financières (1) *</li> </ul>	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					
10					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFIP N°2057-SD 2017

Désignation de l'entreprise : SAS 2JRS		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM			UN	
	Prêts (1) (2)	UP	UR			US	
	Autres immobilisations financières	UT	UV			UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		2 040	2 040		
	Autres créances clients	UX		22 837	22 837		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constatée * UO )	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		1 411	1 411	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		4 176	4 176	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	<b>TOTAUX</b>		VT	VU	30 464	30 464	VV
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		147	147		
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		9 141	9 141		
Personnel et comptes rattachés		8C		7 437	7 437		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		9 778	9 778		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		13 269	13 269		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		813	813		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI		270 516	738	269 778	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	VZ	311 101	41 323	269 778	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	738
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

SAGE Expert-Comptable Janvier 2017 : Etat préparation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## Annexe

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 62 498,37 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 13 391,91 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/05/2017 par les dirigeants.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **1) Immobilisations et amortissements**

##### **1.1) Immobilisations : Valeur d'entrée**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût de production, en tenant compte des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les rabais commerciaux, remises et escomptes sont déduits du coût des immobilisations.

Pour la présentation des comptes, les décisions suivantes ont été prises :

Décomposition des immobilisations par composants : compte tenu de l'absence d'informations relatives à la valeur des composants, ou, celle-ci n'ayant pas d'impact significatif sur les comptes, la société n'a pas procédé à la décomposition de ces immobilisations dans le cadre de leur comptabilisation à l'actif du bilan.

##### **1.2) Amortissements des immobilisations**

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique. Le détail des durées et les calculs d'amortissements sont repris ultérieurement dans l'annexe aux comptes annuels.

#### **2) Travaux en cours**

La production réalisée en interne par la société est valorisée sur la base du coût de production en prenant en compte les frais de main d'œuvre, la valeur des marchandises consommées, et les frais indirects de production. Dans tous les cas, l'incidence de la sous activité est neutralisée. La marge est prise en compte à l'avancement du chantier.

Lorsque la valeur probable de réalisation et/ou l'ancienneté des produits laisse entrevoir un risque de perte par rapport au prix de revient, alors, il est constitué une provision pour dépréciation des produits et marchandises concernées.

**3) Provisions**

Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrable relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes

**AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE*****COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE***

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 649100 (ANC, note d'information du 28 février 2013). Il a été comptabilisé un produit de 1 411 € sur l'exercice.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE de l'année 2015 ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts de reconstitution de leur fonds de roulement à 100%.

**2JRS ARCHITECTURES**

S.A.S d'architecture au capital de 8 000 €  
2871, avenue de l'Europe – Parc d'activités de Sermenaz  
69140 RILLIEUX-LA-PAPE  
513.857.805. R.C.S. LYON

---

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
ANNUELLE DU 22 JUIN 2017  
CONCERNANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice qui s'élève à 13.392 € de la façon suivante :

- Au compte Report à nouveau..... 13.392 €  
*Imputation sur les pertes antérieures*

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fait à Saint-Etienne, le 22 JUIN 2017

**Certifié conforme par le Président  
Jocelyn CROUZET**

